

Conseil économique, ainsi que sur l'effet positif que d'autres mesures de libéralisation du commerce ont déjà eu sur l'économie du Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick doit renforcer son capital-ressources et développer davantage ses secteurs secondaire et tertiaire. Les entrepreneurs du Nouveau-Brunswick - et pas seulement les gros entrepreneurs les mieux connus - sont nettement à la hauteur de la tâche. Le gouvernement fédéral a créé l'Agence de promotion économique du Canada atlantique comme premier pas dans le sens d'une nouvelle croissance. En élargissant et en sécurisant leur accès au marché le plus vaste et le plus riche du monde, les résidents du Nouveau-Brunswick seront mieux en mesure de réaliser ce potentiel.

Sur un autre plan, les dures réalités économiques amènent également les résidents du Nouveau-Brunswick à endosser l'ALE comprenant que, étant donné la compétitivité qui se livre au plan mondial et la nécessité d'affronter ce défi, ils ont davantage intérêt à s'adapter à un marché de 275 millions de consommateurs qu'à un marché dix fois moins important. Ils reconnaissent également que l'Accord nous protège effectivement de la montée du protectionnisme américain. En bref, lorsqu'ils soupèsent attentivement ces réalités et notre vif désir de maintenir notre souveraineté économique et politique, ils comprennent que l'Accord constitue une orientation sensée qui mérite leur appui.